

Proposition présentée par les députés:

*Mme et MM. Sami Kanaan, Laurence Fehlmann Rielle,
Thierry Charollais, Roger Deneys et Alain Charbonnier*

Date de dépôt: 1^{er} avril 2004

Messagerie

Proposition de motion pour des explications complètes concernant Telecom 2006

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- le préavis, apparemment **unanime**, formulé par le ITU Telecom Board (comité consultatif des exposants) à l'intention du Secrétaire général de l'UIT en faveur de la candidature de Hongkong pour l'organisation de Telecom 2006, au détriment de l'offre de Genève;
- l'impact considérable de cette perte pour Genève, selon le Conseiller d'Etat en charge de l'économie et le Chancelier, si le Secrétaire général de l'UIT devait suivre ce préavis, ce qui est très probable;
- la nécessité de comprendre ce qui a pu conduire à cette décision pour Genève, et à en tirer les leçons pour l'avenir;

invite le Conseil d'Etat

à adresser au Grand Conseil dans les meilleurs délais, mais au plus tard d'ici la session plénière des 13/14 mai 2004, un rapport indiquant de manière circonstanciée:

- les caractéristiques de la candidature genevoise et les différentes conditions qui y étaient assorties;

- les points spécifiques ayant fait l'objet d'efforts sur la base des expériences 1999 et 2003, ainsi que les points sur lesquels l'UIT avait souhaité des modifications;
- le degré de coopération effective des différents milieux concernés à Genève dans le montage de cette candidature et pour sa défense, et les efforts menés par les autorités pour assurer cette coordination;
- les caractéristiques, dans la mesure où elles sont connues, de l'offre de HongKong, et les facteurs qui ont conduit à ce préavis unanime en faveur de la candidature de Hongkong;
- les pertes effectives pour Genève en précisant les bases du calcul, les montants ainsi que leur nature et leur attribution (qui subit cette perte, concrètement?);
- les conclusions qu'en déduit le Conseil d'Etat, spécifiquement par rapport à Genève comme lieu d'accueil d'expositions et de congrès, et plus largement par rapport à la cohérence et l'efficacité de la promotion économique, et sa coordination avec les milieux concernés à Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La nouvelle selon laquelle Telecom 2006 n'aurait pas lieu à Genève, sous réserve de la décision finale de l'UIT, a certainement créé un choc à Genève, même si certains indices laissaient à penser que ce scénario était possible.

Les représentants officiels de l'Etat ont parlé de drame, et de pertes sèches de 250 millions pour Genève. Il paraît donc indispensable et légitime de demander au gouvernement de fournir au Grand Conseil tous les éléments d'information et d'explication dont il dispose à ce sujet. S'il est exact que des facteurs externes, en particulier l'attractivité du marché asiatique pour les entreprises de ce secteur, ont certainement joué un rôle, on entend aussi que Genève n'a pas su corriger suffisamment certains défauts qui ont marqué les éditions précédentes.

En même temps, on prend note avec étonnement de certaines déclarations du Président de la Société des Hôteliers, qui précisent que cette décision ne change rien pour ce secteur.

Alors on aimerait bien comprendre: Est-ce une perte, et si oui, pour qui, de quelle manière? Et pour quelles raisons a-t-on perdu Telecom? Quelle est la part de responsabilité imputable aux défauts de la candidature genevoise?

Est-ce que face à un enjeu de cette ampleur, tous les milieux concernés jouent-ils réellement le jeu? Quelle est la coordination réelle des milieux privés et publics dans un tel cas?

C'est pour obtenir une réponse à la fois rapide et précise à ces questions que nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un accueil favorable à cette motion.